



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

MERCREDI 22 MARS 2023, À 16:30 HEURES

À L'ÉDIFICE CENTRE MUNICIPAL LOUIS-ARMAND-SAVARIA, SITUÉ AU 1580, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL À SAINTE-JULIE, PROVINCE DE QUÉBEC

Étaient présents :

Madame Maud Allaire	Présidente et Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Monsieur Martin Dulac	Vice-Président et Délégué de la Municipalité de McMasterville
Madame Nadine Viau	Déléguée de la Ville de Beloeil
Monsieur Daniel Plouffe	Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Monsieur Patrick Marquès	Délégué de la Ville de Carignan
Madame Alexandra Labbé	Déléguée de la Ville de Chambly
Madame Mélanie Villeneuve	Déléguée de la Ville d'Otterburn Park
Monsieur Bruno Gattuso	Délégué substitut de la Ville de Richelieu
Monsieur Stéphane Williams	Délégué de la Municipalité de Saint-Amable
Monsieur Yves Lessard	Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Mario Lemay	Délégué de la Ville de Sainte-Julie
Monsieur Sylvain Casavant	Délégué de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Madame Brigitte Collin	Déléguée substitut de la Ville de Varennes
Monsieur Alexandre Bélisle	Délégué de la Municipalité de Verchères

Formant le quorum requis sous la présidence de Madame Maud Allaire.

Étaient également présents :

Monsieur Marco Carrier	Directeur de Police
Madame Nathalie Guérin	Secrétaire-Trésorière
Madame Chantal Lemieux	Secrétaire-Trésorière par intérim
Madame Caroline Vigneault	Responsable de la Trésorerie
Madame Marie-Claude Veilleux	Greffière-adjointe

Était absent :

Monsieur Marc-André Guertin	Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
-----------------------------	---

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 février 2023;
4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 8 février 2023;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

5. Ressources humaines – Résolutions;

- 5.1 Ratification d'embauches
- 5.2 Départ à la retraite d'un assistant-directeur
- 5.3 Départ à la retraite d'un agent sociocommunautaire
- 5.4 Départ à la retraite d'un agent à la liaison
- 5.5 Départ – Policiers auxiliaires
- 5.6 Départ – Policière temporaire
- 5.7 Promotion poste cadre – Capitaine à la division gendarmerie

6. Administration et finances – Résolutions;

- 6.1 Disposition de véhicules de patrouille et d'enquête
- 6.2 Demande de prix 2023-R-007 – Articles de papeterie
- 6.3 Demande de prix 2023-R-068 – Tablettes véhiculaires
- 6.4 Travaux au poste de Beloeil – Autorisation de signature
- 6.5 Adoption de la liste des comptes à payer

7. Avis de motion – Projets de règlements;

- 7.1 Règlement 44 concernant le Régime complémentaire de retraite des policiers syndiqués de la Régie intermunicipale de police richelieu-Saint-Laurent – Avis de motion et projet de règlement
- 7.2 Règlement 45 concernant le Régime complémentaire de retraite des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Avis de motion et projet de règlement

8. Dépôt de documents;

- 8.1 Correspondance – Aucun document déposé
- 8.2 États financiers au 31 décembre 2022
 - a) Présentation et analyse d'écart
 - b) Sommaire de l'information financière au 31 décembre 2022
- 8.3 Tableau des effectifs
- 8.4 Tableau des mouvements de personnel

9. Varia;

10. Période de questions;

11. Clôture de la séance.

POINT 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La Présidente déclare la séance ouverte. Il est 16 :30 heures.

Madame Allaire remercie chaleureusement Madame Chantal Lemieux pour son passage à la Régie comme Secrétaire-Trésorière par intérim. Elle en profite également pour souhaiter un bon retour au travail à Madame Nathalie Guérin.

POINT 2

RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dulac
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

CA-23-2519



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Conseil en :

- Devançant le point 8.2 après l'adoption de l'ordre du jour
- Ajoutant le point 9.1 (Projet pilote – Policier mentor)
- Ajoutant le point 9.2 (Primes de rétention)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*** POINT 8.2 ***

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2022

Monsieur Robert Arbour, auditeur externe, fait la présentation des états financiers 2022 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent. Il parcourt le document intitulé « Sommaire de l'audit » déposé séance tenante.

Madame Caroline Vigneault, Responsable de la Trésorerie, commente par la suite l'analyse des écarts des états financiers 2022.

Il n'y a eu aucun commentaire au terme de la présentation.

La Présidente remercie Monsieur Arbour et Madame Vigneault.

POINT 3

RÉSOLUTION

Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 février 2023

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2023;

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;

ATTENDU qu'aux points 6.1 et 6.2, il y a lieu d'ajouter le nom de Madame Nadine Viau parmi la liste des personnes qui ont voté en faveur de ces propositions;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

APPUYÉ PAR Madame Nadine Viau

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 février 2023 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que modifié au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 4

RÉSOLUTION

Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 8 février 2023

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 8 février 2023;

CA-23-2520

CA-23-2521



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Williams

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte du procès-verbal du Comité Exécutif du 8 février 2023;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors de la réunion du 8 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5 **RESSOURCES HUMAINES – RÉSOLUTIONS**

CA-23-2522

POINT 5.1 **RÉSOLUTION** **Ratification d'embauches**

ATTENDU la résolution CA-22-2376 adoptée le 23 février 2022 déléguant le pouvoir d'embauche d'employés syndiqués;

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher un employé de bureau surnuméraire;

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher des policiers temporaires;

ATTENDU que le comité de sélection, pour le poste d'employée de bureau surnuméraire, a retenu la candidature de :

- Dominique Daoust

ATTENDU que le comité de sélection, pour les postes de policiers temporaires, a retenu les candidatures de :

- Félix-Antoine Côté
- Mégane Hillman
- Maxime Archambault
- Samuel Chartier
- Jérôme Bellavance-Spooner
- Jeanne Morissette
- Vincent Gamache
- Justin-R Vachon
- Félix Bertrand
- Alexis Valois
- Maëlle Lacombe
- Keven Cuthill
- Julien Maheu
- Charles-Éric Côté
- Anthony Cherrier

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alexandra Labbé
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Lemay

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER l'embauche de la personne suivante, à compter du 2 février 2023, à titre d'employée de bureau surnuméraire de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- Dominique Daoust

DE RATIFIER l'embauche des personnes suivantes, à compter du 14 mars 2023, à titre de policiers temporaires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Félix-Antoine Côté
- Mégane Hillman
- Maxime Archambault
- Samuel Chartier
- Jérôme Bellavance-Spooner
- Jeanne Morissette
- Vincent Gamache
- Justin-R Vachon
- Félix Bertrand
- Alexis Valois
- Maëlle Lacombe
- Keven Cuthill
- Julien Maheu
- Charles-Éric Côté
- Anthony Cherrier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2523

POINT 5.2

RÉSOLUTION

Départ à la retraite d'un assistant-directeur

ATTENDU la décision de Richard Gauthier, après plus de trente et une (31) années de service, de prendre sa retraite;

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, précisant la fin d'emploi de Richard Gauthier au 31 décembre 2023;

ATTENDU que Monsieur Richard Gauthier est assistant-directeur au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi, au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, de Monsieur Richard Gauthier et de la rendre effective au 31 décembre 2023;

DE REMERCIER chaleureusement Monsieur Richard Gauthier pour l'ensemble de son travail au sein de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2524

POINT 5.3

RÉSOLUTION

Départ à la retraite d'un agent sociocommunautaire

ATTENDU la décision de François Ménard, après plus de trente et une (31) années de service, de prendre sa retraite;

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, précisant la fin d'emploi de François Ménard au 31 mars 2023;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que Monsieur François Ménard est agent sociocommunautaire au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bruno Gattuso
APPUYÉ PAR Madame Nadine Viau

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi, au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, de Monsieur François Ménard et de la rendre effective au 31 mars 2023;

DE REMERCIER chaleureusement Monsieur François Ménard pour l'ensemble de son travail au sein de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5.4 RÉSOLUTION

Départ à la retraite d'un agent à la liaison

ATTENDU la décision de Michel Tardif, après plus de trente-trois (33) années de service, de prendre sa retraite;

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, précisant la fin d'emploi de Michel Tardif au 30 avril 2023;

ATTENDU que Monsieur Michel Tardif est agent à la liaison pour la division des enquêtes et soutien au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Madame Alexandra Labbé

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi, au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, de Monsieur Michel Tardif et de la rendre effective au 30 avril 2023;

DE REMERCIER chaleureusement Monsieur Michel Tardif pour l'ensemble de son travail au sein de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2525



No de résolution
ou annotation

CA-23-2526

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 5.5

RÉSOLUTION

Départ – Policiers temporaires

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, faisant état que les personnes suivantes ont quitté volontairement leur emploi de policiers auxiliaires :

- Raphaël Martel
- Sabrina Huot-Richer

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution ces fins d'emploi;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Brigitte Collin
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Dulac

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme policier auxiliaire et DE LA RENDRE effective au 20 mars 2023;

- Raphaël Martel

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme policière auxiliaire et DE LA RENDRE effective au 21 mars 2023;

- Sabrina Huot-Richer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5.6

RÉSOLUTION

Départ – Policière temporaire

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, faisant état que la personne suivante a quitté volontairement son emploi de policière temporaire :

- Annie Cloutier

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution cette fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nadine Viau
APPUYÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme policière temporaire et DE LA RENDRE effective au 10 mars 2023;

CA-23-2527



No de résolution
ou annotation

CA-23-2528

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

• Annie Cloutier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5.7 RÉSOLUTION

Promotion poste cadre – Capitaine à la division gendarmerie

ATTENDU la résolution CA-23-2492 autorisant la création d'un poste supplémentaire de capitaine à la gendarmerie;

ATTENDU que la Régie a procédé à l'affichage à l'interne pour le comblement de ce poste;

ATTENDU que nous avons reçu quatre (4) candidatures et que celles-ci ont été retenues afin de participer au processus comprenant tout d'abord une entrevue devant un comité de sélection interne;

ATTENDU que suite à cette entrevue, le comité de sélection, composé de Monsieur Marco Carrier (Directeur), de Madame Caroline Loiseau (Assistant-directeur par intérim à la gendarmerie) et de Madame Marie-Ève Mazza (Directrice des ressources humaines) a retenu trois (3) candidatures;

ATTENDU que suite à cette étape, les candidats ont participé à une évaluation des compétences administrée par l'École nationale de police du Québec consistant en une entrevue dirigée par une psychologue ainsi que la passation de tests psychométriques;

ATTENDU le rapport présenté par la Directrice des ressources humaines, Madame Marie-Ève Mazza;

ATTENDU qu'il y a lieu d'attribuer au sergent-détective Maxime Rainville-Chaput la fonction de capitaine;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

DE NOMMER, à compter du 2 avril 2023, Monsieur Maxime Rainville-Chaput à la fonction de « Capitaine » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

D'ASSORTIR la présente nomination d'une période de probation d'une (1) année;

D'AFFECTER Monsieur Maxime Rainville-Chaput à ce grade conformément au Recueil des conditions de travail des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

D'AFFECTER Monsieur Maxime Rainville-Chaput à la Division gendarmerie de la Régie;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 6 ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉSOLUTIONS

CA-23-2529

POINT 6.1 RÉSOLUTION

Disposition de véhicules de patrouille et d'enquête

ATTENDU que la Régie souhaite se départir de sept (7) véhicules automobiles qui sont inutilisés puisqu'il serait trop onéreux de les faire réparer, compte tenu notamment de leur kilométrage élevé et de leur âge;

Patrouille					
VÉHICULE	MARQUE	MODÈLE	ANNÉE	SÉRIE	KM
18-47	FORD	TAURUS	2018	1FAHP2MK2JG101495	307 200 km
18-11	FORD	TAURUS	2018	1FAHP2MK9JG101493	296 000 km
19-24	FORD	TAURUS	2019	1FAHP2MK8KG106332	299 400 km
17-46	FORD	TAURUS	2017	1FAHP2MK5HG105065	232 500 km
19-13	FORD	TAURUS	2019	1FAHP2MK6KG112615	258 800 km
Enquête					
VÉHICULE	MARQUE	MODÈLE	ANNÉE	SÉRIE	KM
15-72	DODGE	JOURNEY	2015	3C4PDCAB2FT571117	124 000 km
Ferraille					
VÉHICULE	MARQUE	MODÈLE	ANNÉE	SÉRIE	KM
17-05	FORD	TAURUS	2017	1FAHP2MK3HG105064	182 600 km

ATTENDU que ces véhicules se décrivent comme suit :

ATTENDU que la Régie a récupéré tous les équipements pouvant être utilisés pour d'autres véhicules de sa flotte;

ATTENDU que la Régie souhaite se départir des véhicules de patrouille et d'enquête à l'encan tenu par le Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) situé à Montréal;

ATTENDU que la Régie a déjà adhéré à cet organisme qui lui donne accès à du personnel qualifié dans la gestion et la disposition de véhicules;

ATTENDU le rapport de Monsieur Justin Tétraut, Préposé au parc automobile et aux achats, recommandant de faire la disposition des six (6) véhicules portant les numéros 18-47, 18-11, 19-24, 17-46, 19-13 et 15-72 via le prochain encan qui aura lieu le 15 avril 2023;

ATTENDU que la Régie souhaite faire la disposition du véhicule 17-05 via un ferrailleur;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

QUE la Régie puisse se départir des sept (7) véhicules suivants faisant partie de sa flotte:

Patrouille					
VÉHICULE	MARQUE	MODÈLE	ANNÉE	SÉRIE	KM
18-47	FORD	TAURUS	2018	1FAHP2MK2JG101495	307 200 km
18-11	FORD	TAURUS	2018	1FAHP2MK9JG101493	296 000 km
19-24	FORD	TAURUS	2019	1FAHP2MK8KG106332	299 400 km
17-46	FORD	TAURUS	2017	1FAHP2MK5HG105065	232 500 km
19-13	FORD	TAURUS	2019	1FAHP2MK6KG112615	258 800 km

Enquête					
VÉHICULE	MARQUE	MODÈLE	ANNÉE	SÉRIE	KM
15-72	DODGE	JOURNEY	2015	3C4PDCAB2FT571117	124 000 km

Ferraille					
VÉHICULE	MARQUE	MODÈLE	ANNÉE	SÉRIE	KM
17-05	FORD	TAURUS	2017	1FAHP2MK3HG105064	182 600 km

D'AUTORISER la mise au rancart de ces véhicules au niveau des inscriptions auprès de la SAAQ;

D'AUTORISER la disposition des six (6) véhicules portant les numéros 18 47, 18-11, 19-24, 17-46, 19-13 et 15-72 par l'entremise du Service de la gestion et de la disposition des biens (SGDB) du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ);

D'AUTORISER la disposition du véhicule 17-05 via un ferrailleur;

D'AUTORISER la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Secrétaire-Trésorière, à compléter et signer tout document requis pour donner effet à la disposition de ces biens;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6.2

RÉSOLUTION

Demande de prix 2023-R-007 – Articles de papeterie

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent doit faire l'achat, pour l'année 2023, de diverses fournitures de bureau;

ATTENDU que la Régie a procédé, par demande de prix, auprès de trois (3) fournisseurs à savoir :

- BuroPro Citation Inc. (Beloeil, Québec);
- Staples (Boucherville, Québec);
- Librairie Larico (Chambly, Québec).

ATTENDU que deux (2) propositions conformes aux exigences demandées ont été reçues;

CA-23-2530



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU le rapport de Madame Nancy Prévost, Acheteur, recommandant de retenir la proposition de « *BuroPro Citation Inc.* » aux prix unitaires proposés pour un total approximatif de 38 201,88 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que ces dépenses sont conformes au cadre budgétaire établi pour 2023 plus particulièrement au poste financier numéro 02-210-94-671;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Monsieur Bruno Gattuso

ET RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour les articles de papeterie pour 2023 à « *BuroPro Citation Inc.* », aux prix unitaires proposés pour un total approximatif de 38 201,88 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Secrétaire-Trésorière à signer tous les documents pertinents à ce contrat;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6.3

RÉSOLUTION

Demande de prix 2023-R-068 – Tablettes véhiculaires

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent désire faire l'achat de sept (7) tablettes véhiculaires Panasonic FZ-G2;

ATTENDU que la Régie a procédé à des recherches qui lui ont permis d'établir que le seul fournisseur qui est efficient aux demandes effectuées et qui lui permet de rendre les nouvelles tablettes compatibles avec son équipement actuel est « *CPU* » situé à Montréal, Québec ;

ATTENDU le rapport de Madame Josée Lacoste, Acheteur, recommandant de retenir la proposition de « *CPU* » pour un montant de 26 215,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que ces dépenses sont conformes au cadre budgétaire établi pour 2023 plus particulièrement au poste financier numéro 22-210-00-728;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nadine Viau
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Williams

ET RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour l'achat de sept (7) tablettes véhiculaires à « *CPU* » pour un montant de 26 215,00 \$ plus les taxes applicables;

CA-23-2531



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

D'AUTORISER la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Secrétaire-Trésorière à signer tous les documents pertinents à ce contrat;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2532

POINT 6.4 RÉSOLUTION

Travaux au poste de Beloeil – Autorisation de signature

ATTENDU qu'une présentation du budget préliminaire pour le déménagement dans les nouveaux locaux et les aménagements de Beloeil et Sainte-Julie a été présenté au Conseil d'Administration précédemment;

ATTENDU que les soumissions pour les travaux de Beloeil ne seront reçues que le 24 mars prochain;

ATTENDU qu'à cette date, nous devrions attendre la prochaine séance du Conseil d'Administration d'avril et que cela retardera d'autant le début des travaux;

ATTENDU que les nouveaux lieutenants débiteront le 1^{er} mai avec leurs nouvelles équipes;

ATTENDU que présentement, les espaces existants ne conviennent pas;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Madame Alexandra Labbé

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la Secrétaire-Trésorière, Nathalie Guérin ou, en son absence, le Directeur de police, Marco Carrier, à signer le contrat du plus bas soumissionnaire, contrat ne devant pas dépasser la limite budgétaire de 50 000 \$ payable par le fonds de roulement – Améliorations locatives;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2533

POINT 6.5 RÉSOLUTION

Adoption de la liste des comptes à payer

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 6.5 a) et b);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alexandra Labbé
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de 1 419 410.97 \$ soient acceptés et que la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Secrétaire-Trésorière, soit autorisée à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 7

AVIS DE MOTION – PROJETS DE RÈGLEMENTS – POLITIQUES – ADOPTION

CA-23-2534

POINT 7.1 RÉSOLUTION

Règlement 44 concernant le Régime complémentaire de retraite des policiers syndiqués de la Régie Intermunicipale de police richelieu-Saint-Laurent – Avis de motion et projet de règlement

Je, Madame Alexandra Labbé, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée du Conseil d'Administration de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent sera présenté, pour adoption, un règlement intitulé « *Règlement 44 concernant le Régime complémentaire de retraite des policiers syndiqués de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent* ».

Une copie du projet de règlement étant dès à présent remise à tous les membres du Conseil d'Administration, dispense de lecture est également demandée lors de l'adoption de ce règlement.

CA-23-2535

POINT 7.2 RÉSOLUTION

Règlement 45 concernant le Régime complémentaire de retraite des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Avis de motion et projet de règlement

Je, Monsieur Martin Dulac, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée du Conseil d'Administration de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent sera présenté, pour adoption, un règlement intitulé « *Règlement 45 concernant le Régime complémentaire de retraite des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent* ».

Une copie du projet de règlement étant dès à présent remise à tous les membres du Conseil d'Administration, dispense de lecture est également demandée lors de l'adoption de ce règlement.

POINT 8 DÉPÔT DE DOCUMENTS

POINT 8.1 CORRESPONDANCE – AUCUNE CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été déposée



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

***** POINT 8.3 *****

TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est procédé au dépôt du tableau des effectifs.

POINT 8.4

TABLEAU DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Il est procédé au dépôt du tableau des mouvements de personnel.

POINT 9

VARIA

CA-23-2536

POINT 9.1

RÉSOLUTION

Projet pilote – Policier mentor

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et la Fraternité des policiers et policières Richelieu Saint-Laurent (ci-après les « Parties ») souhaitent assurer un suivi plus rigoureux des policiers temporaires nouvellement embauchés;

ATTENDU que les parties désirent valoriser l'engagement des policiers formateurs qui agissent à ce titre auprès des policiers temporaires pendant leur période d'induction;

ATTENDU le sommaire exécutif déposé aux membres du Conseil d'Administration sur ce sujet;

ATTENDU les représentations formulées par le Directeur de police;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle

APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le Directeur de police, M. Marco Carrier, à signer la lettre d'entente concernant le Projet pilote – Policier mentor conformément aux échanges tenus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-23-2537

POINT 9.2

RÉSOLUTION

Primes de rétention

ATTENDU que le contexte actuel de pénurie de main d'œuvre touche sévèrement le milieu policier;

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et la Fraternité des policiers et policières Richelieu Saint-Laurent (ci-après les « Parties ») reconnaissent l'importance d'attirer des candidats pour le poste de policiers temporaires;

ATTENDU que les parties désirent apporter une solution concernant la rétention des policiers temporaires à l'emploi de la Régie;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU le sommaire exécutif déposé aux membres du Conseil d'Administration sur ce sujet;

ATTENDU les représentations formulées par le Directeur de police;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Lemay

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le Directeur de police, M. Marco Carrier, à signer la lettre d'entente concernant les primes de rétention des policiers temporaires conformément aux échanges tenus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 10 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

CA-23-2538

POINT 11 **RÉSOLUTION** **Clôture de la réunion**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alexandra Labbé
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Lemay

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.


NATHALIE GUÉRIN
Secrétaire-Trésorière


MAUD ALLAIRE
Présidente